
Nombre de membres

en exercice: 11

Présents : 11

Votants: 11

Séance du 07 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf et le sept mai l'assemblée régulièrement convoquée le 07 mai 2019, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Michel THEBAUD, Michel MESPOULET, Jean-Jacques DELBERT, Huguette MONESTIER, Robert ESCAPOULADE, Christine BOY, Magali CLAMAGIRAND, Yoann BERGOUNIOUX, Yvelise PAGANEL, Angélique LAFON, Pascal RICHARD

Représentés:

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Angélique LAFON

Compte-rendu du CM du 7 mai 2019

En préambule, M. le Maire annonce que la tondeuse autoportée évoquée lors du dernier conseil a été achetée au magasin pole vert de Gourdon

1 - Avis de la commune sur le projet photovoltaïque tel que décrit dans le dossier de demande de permis de construire comprenant l'étude d'impact

M. Le Maire présente le projet photovoltaïque et propose d'émettre un avis favorable sur le dossier présentant la construction d'une centrale photovoltaïque à Champ Redon comprenant l'étude d'impact.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- émet un avis favorable sur le dossier présentant la construction d'une centrale photovoltaïque comprenant l'étude d'impact.
- autorise Monsieur le Maire à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2- Croisement entre la route du cimetière et la RD10

M. Le Maire rappelle que la priorité à droite est applicable à ce carrefour.

Le STR de Souillac a mené une enquête à cet endroit, il en ressort que la vitesse moyenne est de 65km/h dans les deux sens.

La décision de mettre un panneau stop incombe à la commune.

M. le Maire propose l'installation d'un d'un panneau « stop ». Un arrêté commun sera pris par la commune et le service technique des routes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité, émet un avis favorable.

Les bandes blanches seront à repeindre et le talus sera à racler pour dégager la visibilité.

M. Mespoulet demande à ce qu'il y ait des panneaux « attention troupeaux » près des granges,

3- Visite de l'église par l'Udap

L'Udap a rendu un rapport suite à sa visite de l'église Saint-Martin.

Plusieurs travaux sont à prévoir dont le démoussage de la toiture et le remplacement de plusieurs éléments en pierre.

Un devis pour les travaux de démoussage, s'élevant à 6 240,00€, a été présenté.

M. Escapoulade propose d'appeler l'entreprise Lavaltouret.

4- Pont de Gachard

La Socotec est intervenu à la demande de la CCCLM pour rendre un diagnostic sur le pont de Gachard. Des câbles électriques ont été enfouis sur le tablier du pont par un sous-traitant de ENEDIS, fragilisant l'ouvrage. Des pierres des clés de voûte se déchaussent. L'estimation pour la restauration de ce pont est de 46 008,00€.

Le passage des engins supérieurs à 3,5 tonnes est interdit.

Les travaux de voirie élagage et goudronnage sur cette voie sont pour le moment stoppés.

5- PLUI

Le règlement du PLUI est en cours de rédaction. Les bâtiments susceptibles de changer de destination doivent être pris en photo avant la fin du mois de mai. De nouveaux bâtiments peuvent être ajoutés.

6- Subventions églises

Des travaux importants de restauration sont à réaliser dans l'église Saint-Martin. Monsieur le Maire présente les devis et le plan de financement suivant :

- Devis descriptif et estimatif

- Remplacement divers éléments : 83 700 € HT
 - Nettoyage toiture : 5 200 € HT
 - Mise aux normes électriques : 1 707,50 € HT
- Total opération : 90 607,50 euros HT

- Plan de financement 2019

DRAC Occitanie	36 243	€
Conseil Régional		€
Conseil Départemental.....	13 591,12	€
Fondation du Patrimoine.....		€
Autres (à préciser).....		€
Autofinancement.....	40 773,38	€
Total	90 607,50	euros HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- émet un avis favorable sur les devis
- autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions afin de demander les subventions et signer les devis présentés

7- Questions diverses

Le Conseil Municipal se demande s'il peut légalement intervenir pour remédier au problème du cheval qui est dans le jardin du logement communal. Le petit enclos n'est pas adapté à cet animal qui semble souffrir de la situation. Mr Le Maire et le premier adjoint vont rencontrer les locataires pour trouver une solution.

Au cimetière, la tombe « Serre-Bos-Bouzou » est dégradée et envahie de broussailles. Diverses ronces et arbustes y poussent.

M. Delbert indique qu'il faudrait dégager la visibilité dans le virage en bas de Lacombe.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30.

Objet: implantation d'un panneau stop au cimetière - DE 2019_008

M. le Maire informe que pour des raisons de sécurité et notamment de respect de la vitesse, il y a lieu de modifier le régime de priorité du carrefour formé par l'intersection du cimetière et de la RD10, par l'implantation d'un panneau "stop" sur la rue du cimetière, la RD10 devant être prioritaire.

Le Conseil Municipal décide :

- de l'implantation d'un panneau "stop" sur la route du cimetière
- autorise le Maire à signer les documents se rapportant à cette affaire

Monsieur le Maire précise qu'un arrêté sera établi.

Objet: restauration de l'église Saint-Martin - DE 2019 009

Des travaux importants de restauration sont à réaliser dans l'église Saint-Martin. Monsieur le Maire présente les devis et le plan de financement suivant :

– Devis descriptif et estimatif

- Remplacement divers éléments : 83 700 € HT
 - Nettoyage toiture : 5 200 € HT
 - Mise aux normes électriques : 1 707,50 € HT
- Total opération : 90 607,50 euros HT

– Plan de financement 2019

DRAC Occitanie	36 243	€
Conseil Régional		€
Conseil Départemental.....	13 591,12	€
Fondation du Patrimoine.....		€
Autres (à préciser).....		€
Autofinancement.....	40 773,38	€
Total	90 607,50	euros HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- émet un avis favorable sur les devis
- autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions afin de demander les subventions et signer les devis présentés

Objet: Interdiction aux plus de 3,5T de circuler sur le pont de Gachard - DE 2019_010

Interdiction aux plus de 3,5T de circuler sur le pont de Gachard

Monsieur le Maire présente le rapport de la Socotec établi le 11 mars 2019 et commandé par la communauté de communes de Labastide-Murat. La dégradation des structures de l'ouvrage du Pont de Gachard est telle qu'elle ne permet plus le passage des véhicules de plus de 3,5 tonnes en toute sécurité sur l'ouvrage d'art.

Monsieur le Maire propose d'interdire aux véhicules de plus de 3,5 tonnes d'emprunter ce pont.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'interdire aux véhicules de plus de 3,5 tonnes d'emprunter le pont de Gachard.